

Rencontres Nationales des Conseils de Développement Grenoble 15/16 janvier 2004

Atelier 2 – Intervention de Jacques Lombard Conseil de Développement de Nantes

1°) La recomposition des territoires

le point commun aux agglomérations est que la problématique économique domine la recomposition des territoires et précède les Institutions politiques.

Le fait urbain décrit la concentration urbaine dont la métropolisation accélère la désertification rurale.

Dans le système néo-libéral les grandes métropoles constituent le coeur des Régions d'une Europe marchande. Ce système s'articule parfaitement avec les besoins de la mondialisation et de la financiarisation de l'économie.

2°) Les transferts de compétence

Evolution depuis 1973, puis l'an 1 de la décentralisation renforce les Collectivités territoriales, participe au développement des Communes (Investissements, personnel) et transfère effectivement de nouveaux pouvoirs aux Communes et Départements.

La Décentralisation de 2002 du gouvernement est une réforme néo libérale de dérèglementation sociale . Un des objectifs étant de réduire voire de supprimer certains services publics selon le vœu de L'Europe, de l'OMC, Organisation Mondiale du Commerce avec notamment l'AGCS (Accord Général des Commerces et Services). Voilà au moins une logique marchande, cohérente et politiquement correcte, dupliquée selon la pensée unique et formatée pour répondre à la demande de la globalisation .

3°) Des espaces de Liberté

Les Institutions sont là pour faire respecter leurs valeurs Républicaines inscrites dans la Constitution et permettre l'exercice de la volonté politique des Collectivités par la démocratie représentative en commençant par l'élection des Conseillers communautaires au suffrage universel direct et une évolution rapide de l'élaboration des SCOT (Schéma de COhérence Territorial) aujourd'hui très confidentiel.

Les options municipales ne sont pas neutres et ne relèvent pas que de la technique, notamment sur le plan social ou dans les domaines de l'aménagement du territoire.

Les Collectivités locales constituent des espaces de luttes, de liberté, de résistance à la marchandisation des territoires. Encore faut-il que les engagements politiques ne soient pas complètement estompés par les préoccupations gestionnaires.

4°) Les Conseils de Développement doivent également devenir un lieu de débat des questions sociétales en même temps qui doivent examiner concrètement quelles en sont leurs applications. Cela suppose le respect de la citoyenneté et une extension de la Démocratie participative pour faire en sorte que la population des agglomérations trouve un lieu d'expression à la hauteur de ses espérances.